



Evaluation de la véloroute Ferney-Maconnex

Janvier 2021

Introduction

Une liaison « mode doux » est planifiée par Pays de Gex Agglo, entre la douane de Ferney-Voltaire et le centre de Gex. Actuellement la partie entre Ferney (rue de Versoix) et Maconnex est terminée.

Cette liaison était initialement prévue comme une « véloroute », mais est maintenant définie comme une « voie verte ».

APiCy (Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex) représente beaucoup des utilisateurs de cette nouvelle voie verte.

Ce document tient à évaluer la partie déjà réalisée, du point de vue de ses utilisateurs.

Conclusion

Cette voie verte est en général très bien conçue. Elle est bien réussie et on félicite la CAPG.

Or, malheureusement, le résultat global de ce projet est gâché par le manque de signalisation, comme décrit ci-dessous.

Il y a aussi quelques détails à améliorer, afin d'apporter pleine satisfaction aux utilisateurs.

Commentaires

APiCy attire l'attention sur les éléments suivants, concernant cette voie verte :

- Traversée de Ferney

La traversée de Ferney est assez bien faite, vu les contraintes de l'urbanisme dense.

Nous suggérons toutefois d'améliorer :

- la signalisation confuse (ou manquante) à plusieurs endroits
- un emplacement de conteneurs de tri, situés devant le CERN de Ferney, à déplacer ou supprimer (d'autres conteneurs sont disponibles à 150m)
- l'arrêt de bus en face du Lycée, à déplacer vers la route en faisant passer les cyclistes derrière, comme à Ornex-Arcades.

- le croisement ave des Sport/rue de Versoix, créer un sas cycliste devant les feux, ainsi qu'un abaissement de la bordure de la voie-verte, permettant aux cyclistes d'y accéder.

Tous les points ci-dessus sont décrits en détail, dans l'annexe ci-joint « Traversée de Ferney-Voltaire par la voie piétons – cycles »

- Mauvaise signalisation pour la traversée de Maconnex

Quand un cycliste arrive à Maconnex (du nord ou du sud), il manque des indications marquant les passages des cyclistes et piétons. Ceci est important, pour assurer une bonne cohabitation entre ces usagers.

Voir l'annexe ci-joint, « Traversée de Ornex par la voie piétons – cycles » détaillant la situation

Suggestion : Clairement indiquer que le vélo est permis dans la traversée de Maconnex, et un marquage clair du parcours pour les cyclistes, comme détaillé dans l'annexe.

- Manque des bordures blanches

Lors des séances de planification de la véloroute, APiCy avait été consultée au sujet de l'installation d'illumination. Par souci écologique, APiCy avait répondu par la négative, mais recommandé la réalisation de bordures blanches sur la véloroute. Ceci avait été accepté par la CCPG, et confirmé à plusieurs reprises.

Or actuellement, ces bordures blanches n'existent pas.

Ces bordures blanches sont très utiles pour la sécurité, car même les meilleures lampes de vélo sont très inférieures aux phares des voitures. (Et les lampes installées d'office sur les vélos neufs, sont nettement moins puissantes.)

Ces bordures sont particulièrement importantes dans les virages.

Suggestion : Peindre des bordures blanches sur toutes les parties de la voie verte, où il n'y a pas d'illumination.

- Pas d'indication qui autorise le parcours cycliste (en agglomération)

Hors agglomération (entre le lycée de Ferney l'entrée de Maconnex) la voie est correctement signalisée comme une voie verte, permettant aux cyclistes et piétons de l'utiliser.

Or, en agglomération (à Ferney, ou à Maconnex) rien n'indique que les trottoirs sont suffisamment larges et accessibles aux cyclistes. (Lors des traversées de routes ou entrées de propriétés, il y a des pictogrammes cyclistes/piétons, mais sinon aucune indication)

Ceci est aussi le cas dans les parties nord de la voie verte. (Maconnex-Le Lion et devant le magasin Bricorama)

Suggestion : Poser des panneaux C115 (voie verte) ou des pictogrammes cyclistes/piétons aux débuts des section de la voie verte.

- Panneaux non-conformes

La CAPG a installé des panneaux, indiquant comment accéder à la voie verte. Ces panneaux « La Gex-Ferney » sont beaux, mais pas de format standardisé.

Ceci est spécialement visible à l'intersection entre la rue des Bougeries (Ornex) et la RD1005, où il y a un panneau standard vers les voies des Tattes, et ce panneau spécial « la Gex-Ferney »

Suggestion : Pour la section de la véloroute à achever, utiliser des panneaux standards.

Traversée de Ferney-Voltaire par la voie piétons – cycles

Remarques et propositions de marquage

APiCy, janvier 2021

Les photographies présentées dans ce document, sur lesquelles se basent les remarques et propositions ont été prises le 22 janvier 2021.

On appelle dans ce document la direction «nord» les trajets allant dans une direction Ferney – Gex, et les trajets «sud» ceux allant dans la direction Gex – Ferney

Pour présenter nos remarques et propositions, nous suivons dans ce document un trajet qui démarre au niveau du Cern de Ferney, un peu avant le point le plus bas de la rue des Fins, et qui suit le trajet de la voie piétons – cycles jusqu'au chemin du Gué.



Figure 1: Le début de la voie piétons - cycle est marquée par un panneau piste cyclable, autorisé aux piétons. Il n'y a pas de panneau de fin, et pas non plus de panneau similaire pour quelqu'un circulant en sens inverse.



Figure 2: La sortie de propriété privée est très bien signalée, c'est parfait. Par contre, les conteneurs de tris plus loin créent une gêne fréquente: les camions de relèvement des bennes, les services technique qui nettoient les dépôts sauvage et des personnes apportant leur déchets stationnent tous sur la véloroute. Nous proposons de réfléchir à deux solutions: soit approcher les containers contre la route et faire passer la véloroute derrière (avec le risque

d'y avoir des dépôts sauvages), soit, encore mieux, supprimer ces containers, car d'autres containers se trouvent à environ 150 m, sur le haut du parking du lycée, derrière le Greta.



Figure 3: Là encore, très bon marquage au sol pour la sortie de propriété privée



Figure 4: Cette photo est prise tout en haut de l'avenue des Sports, en regardant vers le nord. Le marquage au sol ici est trompeur. L'utilisateur ne voit pas qu'il doit tourner à droite sur le passage piéton pour continuer sur la véloroute. Si il veut continuer vers l'avenue de Vessy, le picto vélo l'incite à continuer tout droit, ce qu'il peut faire sur la piste étroite qui continue tout droit. Notre proposition: faire une flèche vers la droite indiquant la véloroute, et une tout droit indiquant avenue de Vessy. Voir la suite sur les deux photos suivantes.



Figure 5: En continuant vers l'avenue de Vessy, on se trouve sur cette courte mais étroite portion de piste cyclable. Nous conseillons de mettre des pictos vélo dans les deux sens, pour que ce soit bien compréhensible et pour inciter à la prudence.



Figure 6: Ici, il est important que les cyclistes qui continuent vers l'avenue de Vessy comprennent qu'ils doivent traverser la route pour prendre la bande cyclable qui se trouve de l'autre côté. On voit trop souvent des enfants circulant sur la bande cyclable dans le mauvais sens, et avec les bus nombreux, le risque est important ! Nous proposons de mettre une flèche indiquant qu'il faut traverser, et des pictos vélos en parallèle au passage

piéton. De manière générale, sur l'avenue de Vessy, nous pensons que les bandes cyclables devraient être protégées par des plots plastiques, en raison de la forte circulation de bus aux heures de sortie des élèves.



Figure 7: On reprend la descente de l'avenue des sports, toujours un bon marquage en sortie de copro.



Figure 8: Ici, nous proposons d'avancer l'arrêt de bus, et de faire passer les vélos derrière, comme à l'arrêt Ornex-Arcades. Comme une plateforme a été faite pour le bus, la place est disponible pour le faire.



Figure 9: Arrivée au rond point, la véloroute tourne très brièvement à droite le long du chemin de collex, qu'elle traverse pour ensuite continuer tout droit sur la partie basse de l'avenue des sports.



Figure 10: Ici encore, le marquage est bien fait en sortie de copro. Cependant, la véloroute tourne tout de suite à gauche pour traverser le chemin de Collex. Le marquage laisse penser que les cycles peuvent continuer aussi tout droit sur le large trottoir du chemin de Collex où on voit des piétons. Est-ce le cas ? On ne sait pas, en tout cas ensuite on ne voit plus de picto vélo. Il faudrait lever cette ambiguïté, soit en mettant des pictos vélos plus loin sur le

chemin de Collex, soit en mettant un interdit aux vélos au sol. On devrait aussi mettre une flèche indiquant que la véloroute se poursuit à gauche.



Figure 11: Pour traverser le chemin de Collex, il n'y a plus de marquage vélo en parallèle du passage piéton. Pourtant, c'était le cas pour toutes les autres traversées. Pour garder la cohérence et la sécurité à laquelle on a été habitué sur le reste du trajet, il faudrait que là aussi les cycles puissent traverser en étant prioritaire.



Figure 12: Ensuite, sur cette deuxième partie de l'avenue des sports, le marquage au niveau des sorties de propriétés privées n'est plus bien fait du tout. Il n'y a plus de lignes de cédez-le-passage, juste des pictos en amont. Là encore, cela manque de cohérence avec le reste du tracé, et peut entraîner des accidents. Il faudrait faire le même marquage que celui réalisé sur tout le reste du tracé. Voir figure 7 pour exemple à suivre.



Figure 13: Même remarque que figure 12.



*Figure 14:
Même
remarque
que figure
12*



*Figure 15:
Même
remarque
que figure
12*



Figure 16: En bas de l'avenue des sports, carrefour avec la rue de Versoix. Beaucoup de questions et de problèmes: on se demande à quoi servent les panneaux début de piste cyclable et fin de piste cyclable à 20 m de distance. Le picto vélo droit dans le feu est assez ironique aussi. Plus sérieusement, il faut ici se demander où se positionnent les cycles qui veulent continuer tout droit, ou tourner à gauche ou à droite, et comment s'insèrent ceux qui viennent de ces directions ? Notre proposition est de créer un large sas cycliste, (il n'y en a aucun) et de faire un abaissement du trottoir permettant d'y rentrer depuis la véloroute depuis au moins la plaque d'égouts visible sur la photo (actuellement l'abaissement de trottoir n'existe qu'au niveau du passage piéton). Pour les cyclistes tournant à droite, on peut mettre un panneau «tourner à droite cycliste». Pour ceux allant à gauche, une fois dans le sas cyclable, ils s'insèrent dans la circulation normale, tout comme ceux allant tout droit vers le chemin du gué.



Figure 17: Pour les cyclistes venant en sens inverse, et voulant s'insérer sur la véloroute, une portion a été aménagée sur le trottoir en face. Cela permet l'insertion des personnes venant du chemin du gué, ou de la douane des Fayards. On note un panneau de fin de piste cyclable, sans panneau de début, mais c'est un détail. Par contre, il manque là encore les picto vélo parallèle au passage piéton en travers de l'avenue des sports. Voir photo suivante.



Figure 18: Il manque les pictos vélos parallèles au passage piéton, pour indiquer aux cyclistes qu'ils peuvent emprunter ce passage piéton.



Figure 19: Chemin du gué, la voie piéton - cycle n'existe pas. Cependant, c'est une large rue sans trop de trafic, nous pensons qu'un aménagement léger, comme deux pistes cyclables unidirectionnelles, sont suffisantes. Cela évite d'avoir encore un changement de côté de la voie, avec tous les problèmes de traversée que cela pose. Là encore, il faudra faire attention à bien marquer les sorties de copropriétés, comme sur la partie haute de l'avenue des sports ou ailleurs dans Ornex.



Figure 20: En bas du chemin du gué, avant d'arriver au centre technique municipal (et son immense parking voiture...) la route a été refaite et une bordure empêche d'emprunter facilement le Chemin du Pré-Saint-Pierre qui permet de rejoindre la Suisse. Il faudrait faire un abaissement de bordure.

Traversée de Ornex par la voie piétons – cycles

Remarques et propositions de marquage

APiCy, janvier 2021

Les photographies présentées dans ce document, sur lesquelles se basent les remarques et propositions ont été prises à la mi-décembre 2020.

On appelle dans ce document la direction «nord» les trajets allant dans une direction Ferney – Gex, et les trajets «sud» ceux allant dans la direction Gex – Ferney

Pour présenter nos remarques et propositions, nous suivons dans ce document un trajet qui démarre rue des Bois peut avant le carrefour à feu avec la RD1005, qui suit la RD1005 vers le nord jusqu'au croisement avec la rue des Berges du Lion, puis revient en sens inverse et prend la rue des Bois puis les rues de la Maladière et de Perruet jusqu'à la nouvelle ressourcerie.



Figure 1: Rue des bois: au premier plan, marquage très bien fait avec intersection rue des pommiers. Au second plan, la ligne de stop est après la voie verte. Dangereux donc. Nous proposons de déplacer la ligne de stop pour que la voie verte garde la priorité, comme sur l'intersection précédente.



Figure 2: Carrefour rue des Bois / RD1005: des piétons peuvent arriver de différentes directions. Nous proposons de rajouter du marquage au sol, indiquant que les piétons et les cycles (silhouettes dans les deux sens de circulation) doivent cohabiter. Cela averti les piétons, indique aux cyclistes où ils doivent circuler, et les sensibilise au respect des piétons.



Figure 3: RD 1005: ici aussi, cyclistes et piétons partagent la chaussée. Nous demandons de mettre des pictos piétons / cycle au sol. Par contre, sur cette section, nous proposons de n'indiquer que la silhouette de cyclistes allant vers le nord. Nous proposons que les cycles en sens inverse soient sur l'autre côté de la rue, voir la suite de ce document.



Figure 4: Même chose que sur la photo précédente. On peut aussi mettre des silhouette vélo derrière l'abri bus, pour bien indiquer la trajectoire à suivre et éviter au maximum les conflits piétons / cycles. Attention à la traversée de piétons à la sortie de l'escalier, mettre peut-être des pictos à ce niveau. Nous sommes étonnés que des arceaux vélos n'aient pas été mis en place lors de la réalisation de l'arrêt, comme il avait été promis pour tous les arrêts du BHNS. Le département nous a dit qu'il allait en mettre...



Figure 5: Même remarque que précédemment, les pictos peuvent indiquer aux piétons arrivant par l'escalier qu'ils se trouvent sur un espace partagé. Ici toujours, le picto vélo doit indiquer une circulation en direction du nord uniquement.



Figure 6: Arrivée au carrefour avec la route de Divonne. Attention au conflit potentiel avec la sortie de propriété au premier plan. Il peut être utile de remettre un marquage à ce niveau. Ensuite arrivés au niveau du carrefour, que sont censés faire les cyclistes ? Là il manque clairement des indications. Les cycles allant vers Divonne peuvent tourner en restant sur le trottoir ? Les cycles

allant vers Gex peuvent se réinsérer au niveau du sas vélo si ils continuent sur la RD1005 ? Ceux qui veulent aller vers les Berges du Lion doivent changer de côté de chaussée, sans qu'il n'y ait d'indication ou de phase prévue dans le feu. Au minimum, il faudrait mettre des pictos vélos en parallèle au passage piéton, indiquant aux cyclistes qu'ils peuvent traverser pour rejoindre l'autre trottoir



Figure 7: Vue du carrefour et du passage piéton. Nous proposons des pictos vélos en parallèle au passage piéton, dans un seul sens, indiquant aux cyclistes de traverser vers l'autre côté de la rue. On peut aussi mettre un panneau «tourner à droite vélo» sur le feu, pour les cycliste qui souhaitent prendre la route de Divonne.



Figure 8: Là encore, il faudrait mettre des pictos piétons - cycles (cycles dans les deux sens de circulation ici) pour faciliter la cohabitation, informer chacun de la présence des autres, et dire aux cyclistes qu'ils peuvent circuler ici



Figure 9: Idem que photo précédente, avec en plus entrée latérale possible de piétons, donc pictos encore plus importants



Figure 10: Fin de la voie partagée, au niveau de la rue des Berges du Lion. A défaut de signalisation verticale, il est indispensable ici de mettre des pictos indiquant que les cycles peuvent circuler sur cette chaussée, dans les deux sens (pictos cycles - piétons).



Figure 11: En direction du sud, intersection RD1005 - rue des Pralets. A partir d'ici, nous proposons de mettre des pictos piétons / cycles, avec la silhouettes des cycles indiquant un sens de circulation vers le sud. Cela évite aux cycles d'être en double sens sur le trottoir d'en face, et de traverser au niveau du feu de

la route de Divonne. Il est possible aussi de prendre la route des Pralets pour rejoindre par exemple l'école de Villard ou la voie verte des Tattes. Il serait pertinent de mettre de panneaux indiquant ces deux destinations au niveau de ce carrefour. Enfin nous proposons de mettre également des pictos vélos, direction sud, en parallèle au passage piétons.



Figure 12: Là encore, nous proposons des pictos piétons / cycles en direction du sud.



Figure 13: Comme sur l'autre arrêt de bus, on peut mettre des pictos vélo derrière l'arrêt de bus.

Il faudrait aussi installer des arceaux vélo à l'arrêt du BHNS.



Figure 14: Attention ici à la sortie de propriété privée, nous suggérons de rappeler le passage de la voie partagée par des pictos au niveau de la traversée

Pour exemple à suivre, voir figure 7 du rapport sur la véloroute à Ferney-Voltaire



Figure 15: Au niveau du carrefour, les pictos cycles en parallèle du passage piéton indiquent bien comment rejoindre la véloroute, c'est parfait. Est-ce qu'il pourrait y avoir quelque-chose pour les cycles qui veulent aller vers la rue de Villard ?



*Figure 16:
Rue des Bois,
ok,
marquage
au niveau
des
intersections,
avec priorité
à la
véloroute.*



*Figure 17:
Plus loin, le
marquage
permet de
comprendre
qu'après
l'intersection,
certains
trottoirs sont
réservés aux
piétons, et
que le cycles
ne peuvent
rester que sur
l'un d'eux.
C'est clair,
c'est un bon
exemple à
reproduire
ailleurs.*



Figure 18: rue de la Maladière, des pictos ne seraient pas du luxe, un cycle ne peut pas savoir qu'il peut rouler là.



Figure 19: Un marquage est indispensable au niveau des stationnements camions. Les accidents camions - cycles (ou piétons) sont la plupart du temps mortels, il faut absolument attirer l'attention des chauffeurs sur la possible présence de cycles dans les deux sens de circulation. Nous recommandons une ligne discontinue entre la véloroute et le parking, ainsi que des pictos vélos et piétons.



Figure 20:
Même
remarque
que pour la
photo
précédente,
même si ici
ce ne sont
pas des
cycles
(mais
souvent
des
véhicules
utilitaires
qui
empiètent
sur la
véloroute).



Figure 21:
Intersection
bien traitée
comme
avant, et on
comprend
que le
trottoir
partant à
gauche n'est
pas cyclable.
Là encore,
un exemple
que l'on
pourrait
reproduire à
d'autres
endroits



*Figure 22:
Fin de la
section
traitée
dans ce
document,
au niveau
de la
petite
placette
aménagée
.*